

Burundi : première radio-télé privée émettant à partir de l'intérieur du pays

@rib News, 05/12/2017 à € Source Xinhua Le Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi a accordé lundi l'autorisation d'exploitation à une nouvelle station radiophonique et télévisuelle d'onommée "Radio-télévision Buntu" (Radio TV Buntu), qui sera la première radio-télévision burundaise, dont la télévision émettra à partir d'une province de l'intérieur du Burundi. [Photo : Aimée-Divine Niyokwizigirwa, vice-présidente du CNC.]

La vice-présidente du CNC, Aimée-Divine Niyokwizigirwa, qui a annoncé dans un point de presse l'agrément de ce nouveau média audio-télévisuel burundais, a précisé que Radio TV Buntu (dignité), "société privée de radiodiffusion télévisuelle et sonore" burundaise, émettra à partir de la province nordique de Ngozi, son siège social. Radio TV Buntu est le quatrième média audio-télévisuel reconnu aujourd'hui par le CNC après la Radio-télévision Nationale du Burundi (RTNB, média public), la Télévision Héritage (Héritage TV, régime privé) et la Radio-télévision Renaissance (Renaissance TV), a-t-elle expliqué. La Radio-télévision Renaissance en revanche, qui fait partie des "médiés dont les installations ont été détruites" au lendemain du coup d'Etat avorté du 13 mai 2015, s'est vu retirer le 28 septembre dernier le permis d'exploitation, par le CNC, lui reprochant de "graves manquements" par rapport aux dispositions légales. Le CNC a décidé aussi de suspendre l'autorisation d'exploitation d'une radio privée d'onommée "Ntumbero FM" (la ligne en français), pour une durée de six mois, "pour violation de la loi régissant la presse au Burundi et le non respect de cahier de charge", a affirmé la vice-présidente du CNC. Toutefois, en ce qui concerne la radio privée de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CCIB FM), dont les activités avaient été suspendues le 29 septembre dernier par le CNC pour "fautes graves" et "avouées" par la hiérarchie dirigeante de cette radio avec présentation des excuses après du CNC, celui-ci a décidé de réexaminer la décision prise et annoncé la levée de ces sanctions contre cette à partir du 4 décembre 2017. Première station radiophonique privée autorisée à émettre au Burundi depuis 1996 sur demande de la Chambre Fédérale du Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB), la radio CCIB FM, s'était vue reprocher par le CNC, d'avoir diffusé le 14 août dernier sur son antenne, un "éditorial" dont le contenu avait été jugé "être en dehors des normes professionnelles et déontologiques".

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});